

Association Foncière Pastorale
De Lanchatra
Mairie
38520 Saint Christophe en Oisans
N° SIRET : 293 801 726 000 10

**EXTRAIT N° 2021-01
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT
Séance du 8 avril 2021**

Le Syndicat, formé de 3 membres titulaires dûment convoqués, s'est réuni à Saint Christophe en Oisans, le 8 avril 2021 à 10h30

Syndics présents :

Titulaires : PAQUET Eliane, BELLINTANI Yvonne, DUCRET Yannick.

soit 3 présents

Suppléants :

soit 3 syndics dont 3 voix

Syndics représentés : 0

Syndics absents : 0

formant la majorité des membres, sous la présidence de BELLINTANI Yvonne, et ayant désigné DUCRET Yannick comme secrétaire de séance, a pris la délibération suivante :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 et AFFECTATION DU RESULTAT :

BELLINTANI Yvonne :

PROCEDE à la lecture des documents budgétaires 2020 constituant le compte administratif de l'association, lequel se résume comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

- Résultat à la clôture de 2019	+ 2 612.76 €
- Résultat de l'exercice 2020	- 850.15 €
- Résultat cumulé au 31/12/2020	+ 1 762.61 €

Résultats sections cumulées au 31/12/2020 : + 1 762.61 €

Le syndicat, après avoir délibéré :

- ARRETE le compte administratif de l'Association Foncière Pastorale pour 2020 ;

- DECIDE de reprendre au budget de l'AFP 2021, les résultats cumulés au 31/12/2020 de la manière suivante :

* Au 002 : Résultat de fonctionnement reporté **1 762.61 €** (en recettes de fonctionnement)

- DONNE POUVOIR à son Président pour :

a) transmettre le compte administratif 2020 au représentant de l'État,

Résultat du vote :

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	2

Le compte administratif 2020 est voté par 2 voix pour les 3 membres présents.

La Présidente
PAQUET Eliane

ASSOCIATION FONCIERE
PASTORALE
DE LANCHATRA
SYNDIC STOPHE NOUISSA

Syndic de l'AFPA
DUCRET Yannick



Conformément à l'article 40 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, la présidente certifie le caractère exécutoire de l'acte tenu de son affichage au siège de l'association ou de sa notification le : 24/03/2021